

# La téléredevance, c'est fini le 1/1/2018



Le gouvernement se penche ce matin sur une série de réformes de la fiscalité régionale

**L**e gouvernement wallon de ce jeudi va enfin supprimer cette redevance, une mesure souvent annoncée ou promise, qui va enfin devenir réalité à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Cette fois, ça y est enfin ! Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à moins d'un ultime coup de théâtre, la téléredevance wallonne aura cessé d'exister. Le gouvernement wallon se penche ce matin sur cette suppression tant attendue, souvent annoncée, jamais appliquée. Elle fait partie

**La fin de la téléredevance ne signifie pas amnistie pour les**

**mauvais payeurs!**

d'une série de mesures proposées par le nouveau ministre du Budget, le MR Jean-Luc Crucke (lire ci-contre).

La suppression au 1<sup>er</sup> janvier nous a été confirmée et même si son montant peut paraître faible (100 euros par an par ménage), cette taxe rapporte bon an mal an 100 millions d'euros au budget régional. Mais pour beaucoup, à commencer par les libéraux, qui ne cessaient de la critiquer violemment quand ils étaient dans l'opposition, la téléredevance était une taxe obsolète. D'ailleurs, elle n'existe plus en Flandre, ni à Bruxelles, où elle a été fondue dans une taxe plus large.

On se rappelle que l'ancien gouvernement, juste avant d'être « renversé » au parlement wallon, avait déjà voulu supprimer cette redevance. L'ancien ministre du Budget, le PS Christophe Lacroix, le rappelait hier. Mais le cdH, alors en majorité avec le PS, avait empêché l'adoption de la mesure. Maintenant en majorité avec le MR, le cdH approuvera cette fois la suppression.

#### **DERNIER ENRÔLEMENT**

Cela dit, environ, 550.000 ménages wallons vont encore recevoir, en octobre, une invitation à payer la redevance télé. Mais il s'agira pour eux de régler la redevance 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018, qu'elle disparaîtra. Les autres 550.000 ménages concernés par la redevance télé

ont déjà reçu leur invitation à payer en avril dernier. Les enrôlements partent en effet par la poste en deux vagues, en avril et en octobre. Et cela concerne à chaque fois l'année en cours.

D'autre part, la fin de la téléredevance ne signifie pas pour autant amnistie pour tous ceux qui sont toujours en retard. Il reste encore des dizaines de milliers d'arriérés. L'administration a mis les bouchées doubles depuis deux ans pour récupérer les impayés. Il y aura encore en 2018 des rappels de paiement. Ou même l'intervention d'huissiers. Depuis deux ans, ce sont 150.000 dossiers pour non-paiement de la téléredevance qui sont passés dans les mains des huissiers. ●

**BENOÎT JACQUEMART**

**Vaste réforme****Bientôt une vignette autoroutière ?**

Le ministre du Budget, Jean-Luc Crucke, va soumettre une note à ses collègues, reprenant une série de mesures fiscales à mettre en œuvre plus ou moins rapidement. La plupart de ces mesures avaient été annoncées par le gouvernement lors de son installation. Nos confrères de « La Libre » ont pu prendre connaissance de la note de M. Crucke. Voici ce qui, en plus de la suppression de la télédevance, devrait être adopté pour le 1<sup>er</sup> janvier.

– Suppression de la majoration des droits d'enregistrement sur la 3<sup>e</sup> habitation. Cette majoration est actuellement de 12,5 à 15 %.

– Droits de succession sur l'habitation familiale supprimés pour le conjoint ou le cohabitant légal.

– Diminution des droits d'enregistrements sur les donations mobilières.

– Changements en vue en ce qui concerne le viager. Le gouvernement veut rendre ce mécanisme plus attractif. D'autres réformes seront aussi soumises à réflexion. Elles seront mises en œuvre plus tard. Par exemple, la diminution du précompte immobilier dès le premier enfant (et non plus le deuxième). Ou une réforme sur les transmissions d'entreprises, notamment les agricoles, afin d'aider les jeunes agriculteurs. Et puis il y aura l'importante modification de la fiscalité automobile. On le sait, le gouvernement MR-cdH veut décourager l'utilisation du diesel. Les nouvelles taxations tiendront compte de cet élément. Il est aussi question de réfléchir à une vignette autoroutière, mais une vignette « neutre » financièrement pour l'automobiliste wallon. ●